



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

politique de l'emploi

Question au Gouvernement n° 851

Texte de la question

PROGRAMME EUROPÉEN POUR LA JEUNESSE

Mme la présidente. La parole est à M. Laurent Kalinowski, pour le groupe socialiste, républicain et citoyen.

M. Laurent Kalinowski. Ma question s'adresse à M. le ministre des affaires européennes.

L'emploi des jeunes, en France comme dans le reste de l'Union, constitue une priorité majeure du Président de la République. C'est que nous sommes, selon l'analyse de l'OCDE, devant une " génération angoissée de jeunes travailleurs faisant face à un dangereux mélange de chômage élevé, d'accroissement de l'inactivité et de travail précaire ". La crise a entraîné un accroissement dramatique du chômage des jeunes qui a atteint, au mois de janvier dernier, un taux de près de 23,6 % dans l'Union, soit plus du double du taux de chômage des adultes. Quelque 7,5 millions d'Européens âgés de quinze à vingt-quatre ans sont sans emploi et ne suivent ni études, ni formation.

Le président du Parlement européen, Martin Schulz, n'hésitait pas à l'affirmer récemment : nous sommes en train de créer une génération perdue. La jeunesse européenne attend un signal fort de la part des chefs d'État et de gouvernement de l'Union.

Avec les emplois d'avenir et les contrats de génération, le Gouvernement a d'ores et déjà agi au niveau national. Il restait à compléter ce dispositif et à soutenir l'emploi des jeunes au niveau européen.

C'est chose faite depuis le Conseil européen du 8 février dernier qui, dans le cadre des négociations sur le cadre financier pluriannuel 2014-2020 et sous l'impulsion de François Hollande, a dégagé une enveloppe de six milliards d'euros en faveur d'une " garantie jeunesse " qui vise à permettre aux jeunes Européens originaires de régions économiquement défavorisées de bénéficier d'une offre d'emploi, de formation ou de stage.

C'est important pour un territoire frontalier en reconversion comme celui de la circonscription de Forbach, dont je suis l'élu, qui connaît un taux de chômage des jeunes plus élevé que la moyenne nationale.

Pouvez-vous donc, monsieur le ministre, nous préciser les contours de cette garantie jeunesse ? À quel jeune public s'adresse-t-elle ? Quelles régions européennes seront concernées ? À quelle hauteur la France pourra-t-elle en être bénéficiaire ?

Mme la présidente. La parole est à M. Thierry Repentin, ministre délégué chargé des affaires européennes.

M. Thierry Repentin, *ministre délégué chargé des affaires européennes*. Merci, monsieur le député, pour cette question, car l'emploi des jeunes est de ces combats qui peuvent effectivement, si l'on répond aux aspirations concrètes des citoyens, permettre de réconcilier nos peuples avec l'idée européenne.

C'est une exigence d'autant plus pressante que le chômage des jeunes est, à l'échelle européenne, beaucoup trop élevé ; vous l'avez dit. C'est pourquoi, en France, le Président de la République a fait de la jeunesse la priorité du Gouvernement, avec la création, dans les premiers mois de la législature, sous l'autorité du Premier ministre, des emplois d'avenir et des contrats de génération. Eh bien, cette priorité, le Président de la République l'a fait porter à l'échelle européenne. À l'occasion du Conseil européen des 7 et 8 février dernier, ont été proposées, vous l'avez également dit, des dispositions spécifiques, sous la dénomination " garantie jeunesse ".

Elles permettront d'accompagner une dizaine de régions de France, celles où le taux de chômage des jeunes de moins de vingt-cinq ans est supérieur à la moyenne européenne. La garantie jeunesse prévoit notamment que soient proposés, dans les quatre mois qui suivront la sortie du système scolaire, un stage, une formation ou un

emploi.

Nous pourrions bénéficier d'une partie de ces six milliards d'euros pour accompagner, notamment, les collectivités territoriales, dont les régions. C'est environ une centaine de milliers de jeunes qui, dès cette année, dans une dizaine de régions, bénéficieront de ces mesures financées, je le rappelle, par l'Union européenne. Vous le voyez, monsieur le député, il s'agit d'actions concrètes, positives, déterminantes, qui traduisent aussi une nouvelle orientation de l'Europe en faveur de l'emploi, plus particulièrement de l'emploi des jeunes. Nous obtenons des avancées à l'échelle européenne. C'est la traduction concrète de la politique de réorientation de la construction européenne voulue par le Président de la République et portée par l'ensemble des ministres de ce gouvernement. *(Applaudissements sur les bancs du groupe SRC.)*

Données clés

Auteur : [M. Laurent Kalinowski](#)

Circonscription : Moselle (6^e circonscription) - Socialiste, écologiste et républicain

Type de question : Question au Gouvernement

Numéro de la question : 851

Rubrique : Emploi

Ministère interrogé : Affaires européennes

Ministère attributaire : Affaires européennes

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [16 mai 2013](#)

La question a été posée au Gouvernement en séance, parue dans le journal officiel le [16 mai 2013](#)